

Date de la convocation 12 mai 2017

Absent excusé : Michel Lajoie (pouvoir à P. Chollier). Vérification du quorum
Début de séance à 20h07. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 13 avril 2017.

1- Finances

1.1 Réactualisation de la délibération fixant le montant des indemnités de fonction des élus : Dans un souci de simplification administrative, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reprendre une délibération faisant référence à l'indice « brut terminal » en lieu et place de l'indice 1015 de la fonction publique pour le règlement des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Ceci change de manière infime les indemnités (environ 0,6%).

1.2 Participation au financement de la surveillance autour de la manifestation du 1^{er} juillet : Après examen du devis de la société ASQ pour surveillance et maintien de la sécurité autour du bal du 1^{er} juillet organisé par le comité des fêtes, avec tir du feu d'artifice, le conseil municipal accepte d'en partager le coût, soit 168 €.

1.3 Appel de participation financière de Vernas pour le fonctionnement scolaire et périscolaire : Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de faire appel du montant de 29 678.15€, calculé sur la base de 28 élèves domiciliés à Vernas.

2- Personnel

2.1 Transposition du régime indemnitaire en RIFSEEP : Cette nouvelle forme de régime indemnitaire a pour but de simplifier et regrouper dans un seul cadre un très grand nombre de primes et d'indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir des agents. Le personnel concerné par le RIFSEEP dans la collectivité sont un rédacteur, un adjoint administratif, un ATSEM, et un agent social car les textes concernant la filière technique et la filière culturelle ne sont pas disponibles à ce jour. Les grades cités ci-dessus ne bénéficieront plus de l'IAT, et de l'IEMP, et les autres cadres d'emplois continueront de percevoir les anciennes primes, jusqu'à parution des textes les concernant. Jean-Pierre Marcel proteste du fait que cette note n'a pas été communiquée de manière préalable au conseil de ce jour, et compte tenu de la complexité de la délibération, cela aurait été préférable.

2.2 Avancements de grade 2017 : Les propositions d'avancement de grade à l'ancienneté établies par le Centre de Gestion de Isère pour l'année 2017, ont été examinées par la commission du personnel le 11 mai dernier. Le maire a donné un avis favorable aux différents dossiers, et il demande au conseil municipal de se positionner quant aux futures créations de postes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer les quatre postes concernés en cas d'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

Départ de Flavie Martinez à 21h06.

2.3 Demandes de promotion interne 2017 : Trois demandes de promotion interne à l'ancienneté pour l'année 2017, ont été examinées par la commission du personnel le 11 mai. Le maire a donné un avis favorable en ce qui concerne deux dossiers, le conseil propose d'attendre l'avis de la commission paritaire pour décider de la création des postes correspondant.

2.4 Remplacement d'un agent au camping municipal : L'agent chargé de l'accueil et l'entretien du camping souhaite mettre fin à son contrat au 31 mai. Le bon fonctionnement du camping implique son remplacement du 1^{er} juin au 30 septembre 2017. Le poste a été proposé et accepté par deux agents qui ne travaillent pas à temps plein, en tenant compte de leurs congés d'été. Le temps de travail est estimé entre 5 et 7 heures hebdomadaires, qui seront rémunérées sous la forme d'heures complémentaires.

3- Urbanisme

3.1 Acquisition de parcelles : La mairie a reçu une déclaration de vente de maître Pichon de Bury, représentant M. Loron, concernant les parcelles cadastrées section AC n° 270, et AE n° 29, pour une superficie totale de 1ha 16a 31ca, et classées respectivement en zone N et Ap.

Ces parcelles ont l'intérêt pour l'une de permettre la création d'un sentier piétonnier reliant le village au stade, et pour l'autre d'agrandir le périmètre d'une parcelle communale autour de l'ancien lavoir de la Grande Fontaine. Le conseil municipal accepte d'acquérir ces biens, à l'unanimité, pour la somme de 6 000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte qui seront confiés à maître Pichon de Bury. Jean-Pierre Marcel demande pour ce type de délibération d'avoir en annexe le plan du cadastre

3.2 Vente d'une parcelle communale : Suite à l'acquisition de l'ancienne scierie par la commune, une partie de la parcelle AE n° 317, classée en zone UB au PLU, est restée occupée par un privé. Il y a donc nécessité de régulariser cette situation. La surface vendue représente environ 210 m². Afin d'analyser les différents aspects de cette cession et d'envisager un prix au m², le conseil demande à ce que le dossier soit réétudié.

4- Voirie

4.1 Travaux sur la rue des Grands Peupliers : Sur cette voie il y a des problèmes de rétention d'eau lors de pluies. Il est nécessaire de reprofiler la chaussée. Le devis estimé est de 27 483 € HT. Ce coût sera pris sur l'enveloppe prévue par l'ex-CCIC qui est d'un montant d'environ 40 000 €. En conséquence, cela n'impactera pas les finances de la municipalité.

5- Questions diverses

5.1 Convention avec le Département du Rhône pour participation du service culturel aux journées gallo-romaines de St Romain en Gal : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Département du Rhône, pour participation du service culturel aux journées gallo-romaines de St Romain en Gal, prévues les 10 et 11 juin 2017. Une participation financière de 986.40 € sera versée à la commune, pour couvrir la rémunération de 3 agents, les frais de matériels spécifiques, et les déplacements.

5.2 Désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein du CCAS suite au départ de Mme Nathalie Turrel : Il est décidé de procéder au remplacement de Mme Nathalie Turrel au sein du CCAS. Monsieur Julio LE DIAS est nommé à l'unanimité à cette fonction.

5.3 Désignation d'un délégué titulaire représentant de la commune auprès du syndicat des eaux suite au départ de Mme Nathalie Turrel : Monsieur Jean-Pierre Marcel est nommé à l'unanimité délégué titulaire de la commune, en lieu et place de Madame Nathalie Turrel, auprès du syndicat des eaux.

5.4 Enquête publique sur la poursuite et l'extension de l'activité des Carrières d'Annoisin : Le conseil doit se prononcer sur le dossier d'enquête publique déposé en mairie par les Carrières d'Annoisin, concernant le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec extension d'une carrière de roche calcaire, sur le territoire de la commune d'Annoisin-Châtelans (38) au lieu-dit « Les Côtes ». La production annuelle prévue est de 145 000 tonnes pendant 30 ans. Le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, tout en réitérant son opposition au passage de camions par le Val d'Amby et la route de Marignieu pour rejoindre la RD 65, chargés ou non ; celle-ci n'étant pas calibrée pour répondre à ce genre de transport (présence d'ouvrage d'art). La circulation de poids lourds sur cet axe, pourtant interdit, a été constatée par le passé. Le conseil charge le Maire d'en rendre compte auprès du commissaire enquêteur.

5.5 Information sur le projet de création d'un moyen de transport fluvial entre St Vulbas et Hières-sur-Amby ou La-Balme-les Grottes : EDF projette de réinstaller une barge à trail, comme cela se faisait dans les années 30-40, sachant qu'elle permettrait de faire circuler les cyclistes et piétons d'une berge à l'autre du Rhône. Des contacts ont été pris avec les Voies Navigables de France et les différents services de l'Etat pour étudier la faisabilité du projet.

5.6 Désignation des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 : il est procédé à l'organisation des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin.

5.7 Travaux de remplacement du Velux du gîte : Il est nécessaire de remplacer un Velux qui fuit, sur la toiture des gîtes communaux. Le conseil valide à l'unanimité le devis de la société Radix qui s'élève à 1 887 € HT.

5.8 Convention avec AIDA (Département) : Dans le cadre du programme des « Allées chantent », un concert aura lieu sur la terrasse du musée le 22 juillet à 20h30. Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention de partenariat avec la société AIDA qui fixe les modalités d'organisation de cette manifestation.

5.9 Remboursement des arrhes pour occupation de la salle des fêtes : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 50 € d'arrhes à une concitoyenne.

5.10 Avenant concernant l'implantation de la sirène au camping : Compte tenu de l'importance de l'installation, il s'avère nécessaire de changer l'implantation de la sirène du camping. Un avenant à la convention initiale a été établi par le CNPE du Bugey, précisant que la parcelle concernée sera finalement celle cadastrée n° 351 de la section AH. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Fin du conseil à 22h25.